



REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de SAVAS-MEPIN

ARRETE 2024 - 108

De non opposition, avec prescriptions, à une déclaration préalable
Au nom de la commune de SAVAS-MEPIN

Le Maire de SAVAS-MEPIN, Isère,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 septembre 2024, Par Mme BAUMONT Cécile.

Adresse des travaux : 335 route du Village– 38440 SAVAS-MEPIN
Et enregistrée par la Mairie de SAVAS-MEPIN sous le numéro :

DP 038 476 24 10031

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,

Vu la Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 13 décembre 2021,

Vu la Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 11 juillet 2022 ;

Vu la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvée le 10 juillet 2023 ;

Considérant que le projet, objet de la déclaration, consiste, sur un terrain situé 335 route du Village à SAVAS-MEPIN, Isère, en la réalisation d'une :

PISCINE

ARRETE

Article 1

Le pétitionnaire est autorisé à réaliser ses travaux.

Article 2

La construction devra correspondre aux plans et à la notice transmise.

Construction d'une piscine coque polyester couleur gris ; d'une dimension de 31.70 m²(7.64 m X 4.15 m). Sécurisée par un volet au sol.

Implantée au niveau zéro du terrain naturel. Le terrain sera engazonné.

Trop plein piscine dans puit perdu.

Attention, l'**Article R1331-2** dit qu'il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées, notamment au **paragraphe « d »** : « des eaux de vidange des bassins de natation ».

Il est aussi indiqué dans cet article : « toutefois, les communes agissant en application de l'**article L. 1331-10** peuvent déroger aux c et d de l'alinéa précédent à condition que les caractéristiques des ouvrages de collecte et de traitement le permettent et que les déversements soient sans influence sur la qualité du milieu récepteur du rejet final. Les dérogations peuvent, en tant que de besoin, être accordées sous réserve de prétraitement avant déversement dans les systèmes de collecte. »

Sur ce point, il convient de contacter la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

Si besoin d'une vidange exceptionnelle, recours à un vidangeur professionnel (voir DP11).

Article 3
Zone UC du PLUI.

Fait à SAVAS-MEPIN, le 20 septembre 2024
Le Maire, Bertrand DURANTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Durantont', written over a horizontal line.